

Initiatives ministérielles

Je tiens à préciser que les Canadiens qui ont servi dans les forces républicaines ne peuvent être comparés à ceux qui se sont joints aux troupes américaines pour aller se battre au Vietnam. Ceux qui ont combattu aux côtés des Américains au Vietnam ne se portaient pas à la défense d'un gouvernement élu démocratiquement. Au contraire, ils aidaient une superpuissance à envahir un petit pays.

Monsieur le Président, aucun gouvernement canadien n'a conféré le statut d'anciens combattants aux marins de navires marchands. J'y reviendrai à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Je voudrais dire toutefois que sans l'aide de la marine marchande qui a navigué dans des eaux dangereuses pour la cause des alliés, sans les fournitures et les médicaments qu'elle a transportés en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale, les forces canadiennes et leurs alliés n'auraient jamais pu venir à bout du fascisme.

La marine marchande a perdu plus d'hommes pendant cette guerre que la Marine royale du Canada. De plus, nombre de marins de navires marchands ont été capturés et détenus comme prisonniers de guerre, jusqu'à cinq ans dans certains cas. Et pourtant, à la fin des hostilités, les marins de navires marchands, qui avaient risqué leur vie et tant contribué à l'effort de guerre, n'ont pas eu droit aux avantages offerts aux marins, aux soldats et aux aviateurs des forces régulières.

Je suis convaincu que peu de Canadiens connaissent de nos jours un autre chapitre de notre histoire, qui porte celui-là sur la participation des Premières nations à la première expédition militaire outre-mer canadienne. Il s'agit de l'expédition du Nil, qui a eu lieu en 1884-1885. C'était donc la première expédition militaire outre-mer du Canada. C'était aussi la première fois que des Indiens du Canada se portaient volontaires pour aller faire la guerre à l'étranger. Le général Wolseley, qui avait maté la rébellion de la rivière Rouge, a été tellement impressionné par l'expertise des Indiens en tant que voyageurs qu'il en a recruté un certain nombre pour collaborer à l'expédition des troupes de relève qui devaient remonter le Nil.

• (1540)

Un groupe de 56 Mohawks et de 30 Ojibways se sont vu confier un rôle de non-combattant, en tant que voyageurs accompagnant une expédition britannique remontant le Nil pour aller à la rescousse du général C.G. Gordon, à Khartoum.

Seize des membres du contingent des Premières nations sont morts au cours de l'expédition, par noyade, à la suite de maladies ou dans des combats. Tous ces voyageurs ont été décorés pour leur service en Égypte, mais

nous leur devons bien de rendre hommage à leur mémoire à cette occasion.

Une croix a été érigée à la mission de Fort William en guise de monument commémoratif, pour rendre hommage aux services qu'ils ont rendus en cette occasion. En mémoire de ceux qui étaient les premiers ici et qui ont été les premiers à servir le pays, nous devons faire en sorte que leurs descendants, les Premières nations du Canada d'aujourd'hui, aient enfin la dignité de ceux qui sont maîtres de leur destinée—et ils ont certainement le droit de l'être.

Finalement, monsieur le Président, je veux rappeler à la Chambre le message que je lui avais communiqué l'année dernière à la même occasion. À cette époque de l'année, j'avais émis l'idée que le meilleur moyen pour le Canada de se souvenir de ses citoyens morts à la guerre, c'était de faire de son mieux pour favoriser et garder la paix. Je veux réitérer ce message.

Nous pourrions bientôt nous trouver de nouveau en guerre. J'espère que nous, en tant que nation, ferons tous ce que nous pourrons pour maintenir la paix. Si nous devons faire la guerre pour contrer une agression, nous ne devons le faire que sous les auspices des Nations Unies. Cette guerre pourrait ne faire que des vaincus. Pour que l'espèce humaine survive, nous devons apprendre à ne plus jamais faire la guerre.

Le président suppléant (M. Paproski): Pour poser un geste symbolique, j'aimerais que les députés se joignent à moi en se levant et en gardant une minute de silence.

[*Note de l'éditeur: La Chambre observe une minute de silence.*]

En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Gatineau—La Lièvre, les systèmes d'information du gouvernement; le député d'Ottawa—Vanier, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada; le député de Nunatsiak, les affaires indiennes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants) propose: Que le projet de loi C-87, Loi portant modification de la législation concernant les anciens combattants, soit lu pour la deuxième fois et déferé à un Comité plénier.